



Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

## Compte rendu du GT Hypothèques du 23 octobre 2009.

Lundi 26 octobre 2009

### Déclaration liminaire de l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

*A la lecture des documents, nous constatons que, pour la Direction Générale et à l'analyse des résultats, les conservations des hypothèques fonctionnent bien, et même très bien.*

*Nous pensons que les agents y sont pour quelque chose, et cela nous conduit à une interrogation pour l'avenir : est-ce qu'en cassant le métier de Conservateur pour faire plaisir à la Cour des Comptes cela fonctionnera toujours aussi bien ? Et si oui, à quel prix ?*

*Si en effet nous tenons à parler des agents en premier, ce n'est pas une formule, mais bien parce que le réseau de la publicité foncière a toujours reposé bien plus sur la technicité et l'implication de ses équipes de travail que sur toute autre considération.*

*Il est donc regrettable, et scandaleux, que les agents des hypothèques n'aient eu en retour de leurs efforts que des baisses d'effectifs, voire de rémunération, et qu'à la veille de basculer à leur tour complètement dans l'industrialisation des tâches et dans le pilotage par indicateurs, ils ne soient presque pas cités dans les documents de ce groupe de travail.*

*Mais nous y reviendrons ensuite.*

*A ce stade nous formulerons quelques observations de portée générale sur les sujets abordés dans les fiches qui nous ont été communiquées.*

*Concernant les outils informatiques, l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires attire encore une fois l'attention de la Centrale sur les difficultés générées par la mise en œuvre prématurée d'outils insuffisamment aboutis qui obligent les agents à « essuyer les plâtres » à chaque nouvelle application, et à devoir identifier partout un certain nombre de dysfonctionnements qui viennent compliquer sérieusement le quotidien de chaque service pendant des périodes souvent longues. Et comme, dans le même temps, la perte d'emplois, calibrée sur un fonctionnement optimal, s'applique avec un effet immédiat il en résulte une somme d'inconvénients cumulés.*

*Ainsi, concernant Télé@ctes, nous constatons que l'objectif de 80% n'est pas daté. C'est pourtant sur cette base de 80% que les suppressions d'emplois ont été réalisées sur les trois dernières années. Pouvons-nous au moins acter que ces suppressions sont aujourd'hui achevées et que pour 2010 il n'y aura pas une 4<sup>ème</sup> vague surnuméraire ?*

*Il est très clair que le développement de Télé@ctes repose sur l'implication des notaires auprès desquels l'administration déploie force gentillesse et beaucoup de concertation. Pourquoi une part de ces égards n'est-elle pas également déployée envers les personnels qui ont souvent le sentiment d'être mis devant le fait accompli ?*

*Concernant la numérisation, nous sommes plus que perplexes devant la formulation de l'une des solutions envisagées, à savoir qu'il n'y aurait pas de marché national de transport des volumes en cas de choix de la numérisation centralisée en CSI. Pouvez-vous nous rassurer avec une explication ou faut-il y voir un moyen de forcer les DSF à opter pour la numérisation locale si le financement du transport devait être imputé sur leur DGF ? Car de notre point de vue la numérisation*

*centralisée en CSI est celle qui présente le moins d'inconvénients : savoir-faire et infrastructures existants, homogénéité des travaux, économies d'échelle, tandis que l'option locale présente de nombreuses difficultés : disponibilité des locaux permettant la reprographie alors même que la situation immobilière est déjà tendue voire explosive sur un nombre croissant de sites, coût du matériel de scannage, choix des opérateurs, personnels, ...*

*La fiche relative à la PF en ligne nous renvoie au constat du manque cruel de documentation disponible : disparition de 10PF dans Aïda, faible volume de BOI et de DB. Donc en ligne ou pas, il y a nécessité d'une base documentaire plus fournie. Et notre question sera donc : pour quand ?*

*Passons à l'organisation du travail : la Centrale semble vouloir substituer à la rigidité d'une cellule parcellaire et figée une autre rigidité : celle du dossier sur lequel un agent serait plongé de A à Z sans savoir ce qui se passe à côté sur les autres dossiers.*

*Nous pouvons concevoir une forme de souplesse et de polyvalence, cela pourrait par exemple améliorer au quotidien la vie des agents (congés, temps partiel, formation, ...). Mais nous ne voulons pas du terme « intégration ». Même graduée et à options, elle est de nature à mettre en péril la qualité de la mission, à casser les équipes de travail et à isoler au bout du compte les agents.*

*Nous préférons un chapeau « polyvalence », conjugué en plusieurs déclinaisons, à l'initiative du chef de service et adaptable à chaque situation.*

*Toutes les études et les audits le confirment, la 2<sup>ème</sup> main est indispensable si l'on veut conserver la qualité finale des travaux.*

*Nous vous demandons de ne pas oublier les enquêtes qui ont démontré l'accroissement exponentiel des débits, en SIE par exemple. Ne répétons pas les mêmes erreurs en reproduisant les mêmes causes !*

*Pour la formation, nous disons en cohérence que l'on ne peut pas mesurer l'efficacité, la technicité, l'efficacité d'un service à l'aune instantanée de la formation suivie. Là encore, ne plaçons pas la formation dans les ornières de l'intégration.*

*Qui va-t-on former ? Car à force de départs non remplacés et de suppressions, il ne faudrait pas finir par former des chaises vides !*

*Les agents doivent avoir accès à une formation qui leur permette de connaître leur métier de A à Z. Mais il faut pour cela du temps et de la disponibilité, en alternant la formation théorique avec l'application pratique, le tout étalé sur au moins un an.*

*Dans cette optique, la BNIPF a un rôle important à jouer. Mais il faut que cette structure dispose des effectifs suffisants et surtout stabilisés. Il ne faut plus renouveler les errements précédents qui conduisaient à un gâchis humain et de technicité par des décisions de yoyo sur le volume de cette structure qui n'a pas vocation à être une variable d'ajustement.*

*Il est inquiétant de voir que sur la réforme du statut du conservateur des hypothèques vous avez meublé la fiche avec trois fois plus d'historique que de réponses pour l'avenir !*

*Quelles propositions du Directeur Général ont été approuvées par le Ministre ?*

*Que faut-il entendre par : 2012 sera une année de transition ? L'affectation sur des postes, dès 2010, de cadres nommés durablement pour près de six années ne va-t-elle pas figer les emplois et limiter l'accès à ceux qui sont appelés à faire valoir leurs droits à pension avant 2013 ? Ils semblent devoir être écartés de toute promotion. C'est pour cela que l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires réitère sa demande d'un départ en retraite avec l'indice de la catégorie immédiatement supérieure à celle à laquelle ils appartiennent.*

*Concernant la responsabilité civile, qu'advient-il des litiges en cours au 31 décembre 2012 non suivis par l'administration mais par l'AMC et son assureur dans la mesure où l'existence juridique de l'AMC est liée à l'existence du statut de conservateur ?*

*Concernant l'instauration de la taxe, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires pourrait se réjouir de cette « manne salariale » s'il ne fallait regretter aussi l'effet du bénévolat de l'AMC pour les finances publiques ! Nous ne pouvons que relever qu'elle génèrera une rentrée moindre pour l'Etat qui aura de surcroît à faire face à des dépenses et à des charges nouvelles.*

*Concernant le réseau de la publicité foncière, nous aurions souhaité une rédaction plus explicite : les 354 CH seront transformées en 354 services de la publicité foncière avec à leur tête 354 chefs de service.*

*Enfin l'Union s'indigne de la rédaction de l'avant dernier paragraphe, et de la formule provocatrice qui parle « d'avantages associés » comme de faveurs pour évoquer un statut d'emploi public ! Il faut de la précision et de la transparence, totale et complète sur la rémunération des administrateurs des finances publiques comme pour tous les corps de fonctionnaires.*

*C'est doublement choquant car par ailleurs vous n'avez pas solutionné complètement le contentieux concernant les chefs de contrôle, et vous n'avez fait aucun geste envers les agents des conservations. Un certain nombre d'entre eux sont, comme des milliers de leurs collègues, bloqués au 7<sup>ème</sup> échelon de la nouvelle carrière C sans pouvoir accéder au 8<sup>ème</sup> échelon : vous ne les soutenez pas ! D'autres, cadres B, vont avoir le même type de difficultés avec la future carrière B avec un échelon terminal qu'ils n'atteindront pas avant leur départ à la retraite ou avec des reclassements qui leur porteront préjudice. Parmi les quelques 45 contentieux indemnitaires ou de carrière, nous rappellerons ici, outre celui des chefs de contrôle déjà évoqué, celui des lauréats du concours « Sapin » qui restent insatisfaits.*

*Que signifie la phrase fort elliptique qui évoque l'absence de préjudice après 2013 ? En l'état elle ne répond pas aux cadres qui n'ont aucune lisibilité sur la manière dont ils seront gérés, mais veut-elle dire que la rémunération indiciaire et indemnitaire des nouveaux chefs de service sera l'équivalent du salaire de l'ancien CH ?*

*L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires déplore au final que ces questions cruciales concernant la carrière et la rémunération des personnels, toute la rémunération de tous les personnels, soient traitées par un : « avantage » et un « ainsi » flous. Nous exigeons que la transparence et la certitude trouvent leur place dans les écrits de la Direction Générale et qu'aucun agent ne soit oublié.*

## **Compte Rendu**

Le groupe de travail était présidé par le Directeur adjoint au Directeur Général, en charge de la gestion fiscale Jean-Marc Fenet. La délégation de l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires était composée de Denis Habouzit, Bernard Camut, Francis Perreau et Jean-Claude Perrier.

La réunion s'est articulée autour de 3 sujets : Généralités sur la mission, le statut du conservateur et le métier de la publicité foncière.

La DG a pris conscience de la qualité des résultats de la publicité foncière. J-Marc Fenet explique ceux-ci par l'informatisation réussie de la mission et le grand professionnalisme des agents, ce qui permet d'allier grande qualité de service et excellente sécurité juridique.

## **Le Statut des Conservateurs et**

### **- Le devenir des Conservateurs actuels.**

- Le système actuel demeure avec des nominations jusqu'au 31.12.2012.
- Le turn-over continuera d'être assuré par le maintien de la politique des engagements de départ à la retraite. Celle-ci constituera alors un instrument pour faire en sorte qu'il n'y ait qu'un minimum de conservateurs qui poursuivent leur activité au-delà du 1.01.2013.
- La rémunération : le ministre a pris la décision irrévocable de ne pas toucher au barème. Néanmoins, en raison de la crise immobilière, quelques conservateurs subissent des baisses de rémunération criantes (12 ou 13 gagnent moins que dans leur ancien grade). Ces situations seront examinées en gestion au cas par cas.

### **- Le Réseau.**

#### **Le maillage.**

La Centrale n'a nullement la volonté de bouleverser le maillage actuel.

Les 354 structures seront maintenues, sous réserve d'une « respiration » qui pourrait prendre la forme de quelques délocalisations (mais pas de suppression).

#### **Le classement.**

L'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires a demandé quel serait le classement des futures structures. Le Directeur a répondu que même si les choses n'étaient pas arrêtées, on peut supputer que le classement actuel (catégorie 1 à 6 selon les enjeux financiers) a vocation à changer.

Il y aura un classement (dont les conditions restent à définir) mais qui à l'évidence reposera sur les charges et les enjeux.

### **- Les futurs chefs des services de la publicité foncière et les RPIE.**

Les chefs des services de publicité foncière auront la qualité de comptables publics.

Il y en aura un à la tête de chaque service, assisté d'un chef de contrôle (qui sera le numéro 2 à l'instar des fondés de pouvoir dans les autres structures comptables).

L'Union SNUI- SUD Trésor Solidaires a demandé des précisions sur leur futur statut, les modalités de nomination, les échelles indiciaires...

Le Directeur a précisé que ces postes seraient attractifs mais que le statut restait à construire (cf. Direction des Moyens).

Concernant les RPIE (Responsables de la Politique Immobilière de l'Etat), ces cadres très supérieurs auront le statut d'AGFiP (Administrateur Général des Finances Publiques) ou d'AFiP (Administrateur des Finances Publiques) et n'effectueront pas de mission de publicité foncière.

La centaine de postes sera créée par un financement à partir des 100 premières conservations.

### **- La Responsabilité.**

L'Etat va porter la responsabilité civile à compter du 01.01.2013. M. Fenet précise que l'Etat prendra aussi la responsabilité du suivi des litiges en cours au 31.12.2012 le cas échéant, et que le conservateur n'aura plus qu'un interlocuteur : l'Etat. Celui-ci pourra se retourner contre l'assureur.

## **Les Emplois.**

Il y a eu 350 ETP (équivalent temps plein) supprimés en 2009 dans les conservations. Avec la montée en puissance de Télé@ctes, ce rythme sera au moins maintenu voire accru en 2010.

## **Les Chefs de Contrôle.**

En réponse à notre intervention, le directeur s'est expliqué sur la suppression des frais de correspondance aux intéressés. Face à une baisse prévisible des courriers pour cause de dématérialisation, il justifie le choix d'y avoir substitué des points d'ACF à hauteur de 80%, curseur qu'il juge « raisonnable » !

## **Le Métier.**

### **Informatisation.**

- Télé@ctes. L'objectif de la DGFiP est de parvenir à 80% de dépôt des actes en « régime de croisière », sans en dater précisément le terme, mais en insistant sur le fait qu'on est sur un « cycle de progression ».
- Numérisation. Après une période d'incertitudes sur la manière de gérer le flux des documents, et après avoir constaté que depuis 2008 il est plus important que prévu, la Centrale a rappelé que la numérisation effectuée par les CSI avait été très satisfaisante. La décision concernant le stock reconstitué depuis sera prise début 2010, mais ce ne sera pas une grande opération nationale comme la précédente. Ce ne sera toutefois pas du « fil de l'eau », la voie la plus appropriée et préconisée par les bureaux métiers étant de le faire de façon centralisée au niveau national.

### **Organisation du travail.**

Le Directeur est sensible à la nécessité du maintien de la « qualité juridique » et affirme vouloir rester sur le zéro défaut. Très surpris du tollé provoqué par l'annonce de l'organisation intégrée, alors même qu'il avait pris « toutes les précautions », il réfute toute « volonté de normalisation ». Il précise qu'il pensait être dans une démarche prudente de type « boîte à outils ». Il a rappelé que la publicité foncière s'inscrivait comme tous les bureaux métiers dans la démarche engagée par la DGFiP sur l'amélioration des conditions de travail.

### **Divers.**

- Les conservations conduisent des essais sur l'équipement bureautique : grands écrans, doubles écrans, ... et une mutualisation a pu se mettre en place entre certains bureaux. La Centrale s'est engagée à faire un point sur cette question.
- La DG a reconnu le bien fondé de notre demande de reconstruction de la documentation (par exemple la DB 10 PF), DB et BOI, et de sa mise en ligne.
- La suppression des pages verso vierges des images de la BIA est à l'étude.
- L'indicateur QSF2, très structurant notamment pour les plus petits bureaux, reste le « symbole fort de la qualité de service et sera reconduit ».

En conclusion, le Directeur a indiqué souhaiter que le rythme des groupes de travail « publicité foncière » soit annuel.

Souhait plus que partagé par l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires dans la mesure où il demeure de nombreux sujets à clarifier ou à débattre.